

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

CAMEROUN : DÉCÈS DE L'INDUSTRIEL VICTOR FOTSO

Le magnat camerounais de l'industrie et de la finance a succombé à une courte maladie vendredi 20 mars dans un hôpital français. Il était âgé de 94 ans. Patriarche, businessman, homme politique... C'est un homme aux multiples casquettes qui s'est éteint. Fondateur d'une dynastie éponyme, Victor Fotso faisait partie, au même titre que Joseph Kadji Defosso, décédé en août 2018, de la première génération d'industriels camerounais.

SLOVAQUIE : LE NOUVEAU GOUVERNEMENT PRÊTE SERMENT, MASQUES AUX VISAGES

Visages recouverts de masques de protection et mains gantées, le nouveau gouvernement slovaque a prêté serment samedi, devant la présidente du pays touché comme tous les pays européens par la pandémie du coronavirus Covid-19. La lutte contre ce virus et la corruption endémique doivent être prioritaires pour ce gouvernement de la coalition quadripartite de centre-droit du Premier ministre Igor Matovic

CHILI : LE PARLEMENT ENTÉRINE LE REPORT DU RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

Les dirigeants des principaux partis du Parlement chilien ont décidé jeudi de reporter au 25 octobre le référendum constitutionnel initialement prévu en avril et destiné à apaiser la crise sociale qui secoue le pays depuis plus de quatre mois, a annoncé la présidente du Sénat. "Je tiens à saluer cet accord et l'esprit d'unité afin d'apporter une réponse au pays en ces temps difficiles, où le plus important est de préserver la santé de nos compatriotes", a déclaré Adriana Muñoz.

France : les députés adoptent l'état d'urgence

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

La France est définitivement lancée dans sa lutte contre le coronavirus. Les élus du palais Bourbon, en comité restreint, ont adopté hier dimanche 22 mars à l'aube le projet de loi d'urgence prévoyant des mesures exceptionnelles pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Feu vert donc à un "état d'urgence sanitaire" regroupant les mesures déjà annoncées par le gouvernement. Cet état d'urgence sanitaire est en quelque sorte la transposition officielle des différents mesures annoncées par l'exécutif et s'inspire du modèle de l'état d'urgence instauré après les attentats de 2015. D'abord ordonné par décret pour une durée de 12 jours, il est finalement instauré pendant deux mois.

Concrètement, l'état d'urgence sanitaire permet au Premier ministre, sur proposition du ministre de la santé, de prendre immédiatement un ensemble de mesures restrictives qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces mesures, certaines limitent les libertés individuelles : l'état d'urgence sanitaire prévoit en effet des restrictions de circulation, mais aussi l'interdiction de se réunir ou d'entreprendre. Dans sa version modifiée par



Les députés français ont voté pour l'état d'urgence.

l'Assemblée, le projet de loi prévoit par ailleurs de durcir les sanctions pour les Français qui ne respecteraient pas le confinement. L'amende s'élève à 135 euros en cas de violation des règles. Elle est portée à 1 500 euros en cas de récidive " dans les 15 jours ". Dans le cas de " quatre violations dans les trente jours ", le délit sera " puni de 3 700 euros d'amende et six mois de prison au maximum ". Pour répondre au " tsunami "

économique et à l'urgence sanitaire provoqués par le coronavirus, le Parlement va encore siéger dimanche en effectifs réduits. Un climat d'union nationale prévaut, malgré des dissonances et moments de tension qui étirent les débats. La nouvelle loi acte aussi le report du 2e tour des élections municipales, au plus tard au mois de juin. Mais des dissensions subsistent avec le Sénat, notamment sur les modalités du

dépôt des listes pour les municipales. Les parlementaires des deux chambres tenteront donc de trouver un accord dimanche en fin de matinée, avant de ré-examiner le texte. Comme le réclamaient les syndicats et l'avait annoncé le gouvernement, l'Assemblée a aussi voté la suspension temporaire du jour de carence des salariés en cas d'arrêt maladie pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Premier décès d'un médecin hospitalier

J.O. (sources : AFP)
Libreville/Gabon

UN médecin hospitalier est mort en France après avoir été contaminé par le nouveau coronavirus, a annoncé hier le ministre de la Santé Olivier Véran, précisant qu'il s'agissait a priori du premier décès de ce type dans ce pays.

"J'ai été informé hier soir du décès d'un médecin hospitalier, c'est à ma connaissance (...) la première situation (de ce genre) qui a frappé un médecin hospitalier", a déclaré

M. Véran au cours d'une émission radio. Il s'est refusé à donner des "informations plus précises", au nom de la volonté de la famille et du secret médical.

Selon l'antenne de la chaîne de télévision France 3 dans le nord de la France, la victime est un médecin urgentiste de Compiègne, dans l'Oise, un des premiers départements à avoir été fortement touchés en France, une information confirmée par une source proche du dossier.

M. Véran a relevé le "très lourd tribut payé par la grande famille

des médecins aujourd'hui" et rendu hommage au "courage extraordinaire dont font preuve l'ensemble des médecins, des soignants, des pompiers, toutes les personnes qui permettent de sauver des vies chaque jour".

Interrogé sur l'incidence de la pénurie de masques pour le personnel de santé, qui fait polémique en France, le ministre a répondu : "ce que nous savons c'est que la plupart des soignants qui vont contracter la maladie ne vont pas la contracter dans le cadre de leur mission hospitalière, mais en dehors".



Un médecin hospitalier est mort en France.